

A. LUGNIER CONSEILS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables Région GRAND EST
au capital de 74 242 euros
Siège social : 34 rue de la Coopérative
10800 ST JULIEN LES VILLAS
922 569 074 RCS TROYES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 1^{er} décembre,
A 18 heures 30,

Madame Angélique LUGNIER, demeurant 5 rue de la Maladière 10410 SAINT PARRES AUX TERTRES,

Propriétaire de la totalité des 74 242 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société A. LUGNIER CONSEILS,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 34 rue de la Coopérative, 10800 ST JULIEN LES VILLAS au 5 rue de la Maladière 10410 ST PARRES AUX TERTRES à compter du 1^{ER} décembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 5 rue de la Maladière 10410 ST PARRES AUX TERTRES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Angélique LUGNIER

